

## AIDES FINANCIÈRES POUR MES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Quelles sont les aides financières auxquelles je peux prétendre pour mes travaux d'économie d'énergie ? Il existe des aides financières pour la rénovation énergétique pour tous, mais celles-ci dépendent des travaux envisagés et des revenus (Revenu Fiscal de Référence).



[www.pays-stmalo.fr](http://www.pays-stmalo.fr) à la rubrique > Le pays à votre service > Maison de l'habitat

- **LES DISPOSITIFS D'AIDES SUR LE TERRITOIRE :**

Eco-prêt à taux 0% - Eco PTZ  
TVA réduite à 5,5%  
Certificat d'Economie d'Energie – CEE  
MaPrimeRenov' - MPR

- **CONDITIONS :**

- Travaux sont fournis et posés par un professionnel RGE – Reconnu Garant de l'Environnement.
- Ma Prime Rénov' - Parcours accompagné pour une rénovation globale, un accompagnement est obligatoire par un Accompagnateur Rénov' [MAR]
- Ma Prime Rénov' - par action de travaux, obligatoire de présenter un DPE ou un audit énergétique  
**Des annuaires sont disponibles :** <https://france-renov.gouv.fr/>
- Les travaux doivent respecter les [critères de performance](#).

- **LES ETAPES :**

① Vérifier sa catégorie de ressource : TM / M / INT / SUP

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	supérieur à 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	supérieur à 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	supérieur à 72 400 €
par personne supplémentaire	+ 5 045 €	+ 6 462 €	+ 9 165 €	+ 9 165 €

② Faire appel à un [Accompagnateur Rénov' – MAR](#) (si Parcours Accompagné MPR)

② Réaliser ou posséder un ou des devis avec un **professionnel RGE** - Reconnu Garant de l'Environnement : annuaire sur <https://france-renov.gouv.fr/>  
Devis en main non signé et définitif (prêt à signer) avec les professionnels

③ Faire votre demande de prime/subvention sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et MaPrimeRénov']  
Création de compte/dépôt de dossier – la confirmation du dépôt se fait par retour mail

④ Signer votre devis et verser l'acompte aux professionnels

⑤ Réaliser vos travaux avec les professionnels

⑥ Facture en main

Retourner sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et MaPrimeRénov'] ou auprès de votre Accompagnateur Rénov' [MAR] pour valider et clôturer votre demande de prime/subvention avec la facture  
Les montants seront versés par virement (ou par chèque).

Guichet de la rénovation énergétique des Communautés du pays de Saint-Malo

- Maison de l'habitat

02 99 21 17 26 (permanence téléphonique Lundi au vendredi 13h30 à 17h30 et Mercredi 9h à 12h)

[infoenergie@pays-stmalo.fr](mailto:infoenergie@pays-stmalo.fr)

### CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE – CEE

Aussi appelés : prime énergie, **coup de pouce**, prime à la conversion de la chaudière, ...

#### Action de travaux

Demande en ligne **avant la signature des devis** sur les sites des fournisseurs d'énergie.

Liste non exhaustive :  
www.primesenergie.fr ;  
www.prime-energie-edf.fr ;  
www.nr-pro.fr ;  
www.monespaceprime.engie.fr

#### Qui / Quoi :

Bâtiment + 2ans.  
Propriétaire occupant, bailleur, locataire.  
Résidence principale, secondaire.  
Logement, commerce, tertiaire, autre typologie de bâtiment.

Une prime par travaux , par action  
Peu de limite

### MA PRIME RENOV' – MPR

**Qui / Quoi** - Logement + de 15 ans - Résidence principale - Propriétaire occupant, bailleur, syndicats de copropriétaires

#### Action de travaux

Changement du système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire Décarboné (Fioul et Gaz)

Très modestes **TM** - Modestes **M**  
Intermédiaires **INT**

Demande en ligne **avant la signature des devis / avant le démarrage** des travaux sur :  
maprimerenov.gouv.fr

Présenter un DPE ou un Audit  
A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 si étiquette énergétique E à G l'aide ne sera plus accessible.

#### Rénovation Globale – Parcours accompagné

- Gain de classe énergétique (exemple passer de E à C)
- 2 gestes d'isolation (mur, toit, plancher, menuiseries, à minima isoler 25% de la surface)
- Système de chauffage « décarboné » sortir du fioul et d'une majorité gaz, impossibilité d'installer du gaz

Très modestes **TM** - Modestes **M**  
Intermédiaires **INT** - Supérieurs **SUP**

**Accompagnement obligatoire** avec Mon Accompagnateur Rénov'  
à la charge du demandeur

Liste des MAR sur [www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr) (disponible en ligne à partir du 2<sup>de</sup> trimestre)

Coût de prestation pris en charge plafonné à 2000€ TTC

	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
Rénovation énergétique	2 000 € (TTC)	100 %	80 %	40 %	20 %

Pris en charge à 100% si vous êtes  
TMO ou MO sur Saint-Malo  
Agglomération avec SOLIHA Bretagne

Montant forfaitaire

Montant % du coût des travaux

	Plafond des dépenses éligibles	TMO	MO	INT	SUP
2 sauts de classe	40 000 € (HT)	80 % (HT)	60 % (HT)	45 % (HT)	30 % (HT)
3 sauts de classe	55 000 € (HT)			50 % (HT)	35 % (HT)
4 sauts de classe	70 000 € (HT)				

Bonification sortie de passoire

+ 10 % (HT)

NON CUMULABLE avec CEE

### TVA REDUITE 5,5%

Applicable par l'artisan sous conditions de respecter les critères de performance BBC.

Aussi pour Volet et Porte d'entrée

**Qui / Quoi** : Logement + de 2 ans. Résidence principale, secondaire.

Propriétaires occupants, bailleurs, syndicats de propriétaires, locataire et occupant à titre gratuit, les sociétés civiles immobilières.

### ECO-PRET A TAUX A TAUX 0% - ECOPTZ

Auprès de votre banque

**Qui / Quoi** : Logement + de 2 ans. Résidence principale.

Propriétaire occupant, bailleur, copropriété, SCI non soumise à l'impôt sur les sociétés dont au moins un des associés est une personne physique.

#### Action de travaux

Maximum 30 000€

#### Performance globale

Si gain énergétique 35% avec un audit énergétique  
Maximum 50 000€

### PRET AVANCE RENOVATION

Remboursement à la vente ou succession.

Auprès de certaines banques de 3 500 à 30 000€ - Sur 20 ans

Conditions de ressource